

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise



ARRETE DU MAIRE N° 2022/127

OBJET : ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE  
SIGNATURE A M. Alexandre DOHY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Le Maire** de la commune de Méry-sur-Oise,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2020/032 à Monsieur Alexandre DOHY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**Considérant** l'absence et l'empêchement de Monsieur le Maire pendant la période du 22 juillet au 15 août 2022 inclus,

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Alexandre DOHY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, la signature des actes relevant de la compétence de Monsieur le Maire,

**Considérant** que cette délégation est consentie pour la période du 22 juillet au 5 août 2022 inclus,

### ARRETE

**Article 1** : Il est donné délégation de signature à Monsieur Alexandre DOHY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire pendant la période du 22 juillet au 5 août 2022 inclus.

**Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cette délégation est consentie de manière formelle, sans que Monsieur le Maire soit dessaisi de ses pouvoirs, ni de sa responsabilité. Il peut à tout moment exercer lui-même la compétence afférente à la signature déléguée.

**Article 3** : Il sera publié au recueil des actes administratifs, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Alexandre DOHY
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise,  
Le 13 juillet 2022

Le Maire,



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil  
départemental du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 15/07/22  
Et de la publication le : 21/07/22  
A Méry-sur-Oise, le 21/07/22



Le Maire,



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise